

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 21 (1892)

Heft: 8

Rubrik: L'assemblée générale de notre Société fribourgeoise d'éducation à Estavayer

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, à Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE : *L'Assemblée générale de notre Société fribourgeoise d'éducation à Estavayer.* — *L'enseignement de la géographie (Suite et fin).* — *Le 12^e congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande.* — *Partie pratique.* — *Caisse de retraite des instituteurs fribourgeois (Suite et fin).* — *Correspondances.*

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE NOTRE

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

A ESTAVAYER

L'assemblée de la Société fribourgeoise d'éducation a eu lieu à Estavayer, le 7 juillet, ainsi que le *Bulletin* l'avait annoncé. L'antique petite ville nous a fait le meilleur accueil. Elle avait décoré toutes ses rues pour cette occasion; elle avait envoyé son excellente fanfare à notre rencontre; elle nous ouvrit son église et son château: son église pour la prière qui précède toujours nos discussions et le château pour nos délibérations. Le temps semblait être de la partie. Le lac, plus coquet, plus bleu que jamais, reflétait un ciel sans nuage. Tout annonçait une belle journée.

Parmi les assistants, nous remarquons Monsieur le Directeur de l'Instruction publique, les premières autorités de la ville d'Estavayer, plusieurs ecclésiastiques et quelques délégués du dehors: M. Opfner, directeur de l'école normale de Sion; M. Zuber, doyen de Bischoffzell; M. l'abbé Berset, doyen de Neuchâtel, etc.

Après l'office célébré pour les membres défunts de notre Société — ils sont bien nombreux, cette année-ci, hélas! — l'assemblée s'ouvre par un chant fort beau, exécuté par les instituteurs du district de la Sarine, sous l'habile direction de

M. Galley. M. Emery, préfet, souhaite la bienvenue à notre Société, puis M. Demierre ouvre la séance par quelques paroles de bienvenue suivies de la lecture d'un télégramme du cardinal Rampolla et d'une lettre fort sympathique de notre vénéré évêque, Mgr Deruaz. M. Biolley, ancien conseiller d'Etat du Valais et président de la Société valaisanne d'éducation, nous adresse aussi l'expression de ses sentiments affectueux.

M. Villard, instituteur à Fribourg, donne lecture des comptes qui sont approuvés. La prochaine assemblée aura lieu dans le district du Lac.

M. Plancherel ouvre la discussion par la lecture des conclusions de son rapport sur le livre de lecture.

La salle du Tribunal, mise à notre disposition, était comble car les débats promettaient d'être intéressants. Il s'agissait de ce manuel qui a eu le don de soulever plusieurs orages, grâce à l'influence d'un certain personnage.

Parlons-en, puisque l'occasion se présente. Nous serons très court.

Il y a déjà plusieurs années, la Direction de l'Instruction publique avait résolu de publier une série de manuels d'instruction primaire, sous le titre de *livres de lecture*. Le rédacteur du *Bulletin pédagogique* fut chargé d'en élaborer le plan complet. Ce plan a été soumis à la Commission et approuvé. La publication du premier livre ne rencontra aucune difficulté. Mais lorsque le manuscrit du 2^{me} degré fut présenté à l'approbation de l'autorité, un membre de la Commission des études commença une opposition vive, tenace, acharnée, qui subsiste encore. Les critiques portaient d'abord sur le travail même. On s'attaqua bientôt à la méthode : on voulait conserver des manuels spéciaux pour la grammaire, l'histoire, la géographie, etc. Enfin, on alla plus loin ; bientôt après, on repoussa tout livre de lecture. La Bible, le catéchisme, les Devoirs du chrétien, voilà les seuls ouvrages qui devaient être tolérés dans nos écoles comme livres de lecture. Les nouveaux manuels, celui du 1^{er} et du 2^{me} degré, ne revêtaient aucun caractère confessionnel, tel est le grief que l'on invoqua et que l'on exploita de vingt manières différentes.

Il est vrai que si ces deux ouvrages sont vraiment religieux et chrétiens, ils ne renferment cependant aucun enseignement dogmatique particulier à notre religion. Cela pour une raison toute simple que tout le monde connaît, que nos adversaires seuls semblent ignorer. Chacun sait, en effet, que dans le domaine de l'instruction primaire, la Constitution fédérale de 1874, qui a été élaborée, votée, malgré l'opposition des catholiques, ne laisse aux cantons qu'une demi-liberté, qu'un dernier lambeau d'autonomie, et ce lambeau, on menace tous les jours de nous l'arracher. « Les écoles publiques, statue l'art. 27, doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans

leur liberté de conscience et de croyance. La Confédération *prendra les mesures nécessaires* contre les cantons qui ne satisferont pas à ces obligations. »

Qui ne connaît tous les efforts, toutes les excitations du radicalisme militant en Suisse pour amener la Confédération à intervenir sur ce terrain dans les cantons catholiques? Dernièrement encore, le parti radical inscrivait cette importante question dans son programme. Or, il suffirait qu'un manuel ayant un caractère confessionnel, fût imposé dans une école publique pour motiver un recours devant les Chambres fédérales et pour provoquer cette intervention tant désirée. Bien aveugle, bien coupable serait celui qui fournirait ainsi des armes à l'ennemi pour nous faire perdre les derniers débris de notre indépendance cantonale dans le domaine de l'école. Nous n'avons donc d'autre parti à prendre, malheureusement, qu'à subir cet article 27 comme nos évêques ont dû subir d'autres lois fédérales pour la question des évêchés, pour celle des couvents, pour celle des séminaristes contraints d'endosser l'uniforme militaire, comme aussi les curés pour le mariage civil, pour la profanation des cimetières, etc., etc.

Telle est donc la raison pour laquelle on a réservé au catéchisme l'enseignement du dogme catholique.

Du reste, si quelqu'un ne devrait pas oser récriminer dans cette question, ce sont ceux qui s'opposaient, il y a quelques années, à l'institution des bibliothèques scolaires sous prétexte qu'il n'appartient pas aux cantons de prendre *la direction des intelligences et des cœurs*. « Il suffit que l'Etat fasse apprendre à l'école ce qui est nécessaire à un citoyen de connaître en fait d'écriture, de grammaire et de calcul; on ne lui a pas imposé d'autres devoirs. » (Voir la brochure *La Lecture et les Bibliothèques scolaires*, page 13, ligne 12). Aujourd'hui, on demande que l'Etat se charge de la plus grande partie de l'enseignement religieux par ses instituteurs et par ses manuels. Quelle contradiction! Mais n'insistons pas.

Celui qui avait pris l'initiative de cette campagne acharnée contre le livre de lecture, n'avait reculé devant aucun effort, devant aucun moyen pour alarmer les consciences, pour exciter des hostilités et pour susciter une vive opposition. Grâce à la haute situation qu'il occupe, grâce à de nombreuses démarches, à des conciliabules, grâce à ses dénonciations, à ses appels réitérés dans la presse, il était parvenu à provoquer une redoutable levée de boucliers contre le pauvre livre de lecture.

Ici on exploitait les passions politiques, là de petites rancunes personnelles contre l'auteur des nouveaux manuels, bref, aucun argument, aucun moyen n'était négligé pour faire échouer l'œuvre du livre unique.

Ce fut un vrai soulagement lorsqu'on a appris que la question religieuse avait été résolue définitivement par l'autorité compétente. Tous ceux qui s'étaient laissés entraîner de bonne foi

dans cette ligue politico-religieuse, s'empressèrent de se retirer et de se déclarer satisfaits de la solution donnée.

Quel ne fut pas l'étonnement de chacun, lorsqu'on vit les chefs de la ligue recommencer la polémique dans leurs organes ! Quel but poursuivent-ils donc ? Est-ce la guerre pour le plaisir de la guerre, des divisions, des polémiques irritantes ? Cherche-t-on simplement à jouer un rôle ? Le grief religieux n'existe plus. Il n'y a plus donc à examiner, dans la question du livre unique, que le côté pédagogique. C'est aux instituteurs, aux hommes d'école, avant tout, à le discuter et à le trancher. Voilà ce qu'on pensait, ce que chacun disait au moment de l'ouverture de notre assemblée.

Nous reprenons maintenant notre compte-rendu.

La première question, soumise aux délibérations de la réunion d'Estavayer, était donc ainsi conçue : « Y a-t-il avantage à adopter le livre unique en trois degrés pour l'enseignement de la langue maternelle et des branches civiques à l'école primaire ? » 61 travaux ont été envoyés sur ce sujet au rapporteur, M. Plancherel, instituteur à Bussy. La plupart de ces travaux, et le rapport se prononcent énergiquement dans le sens du livre unique.

Les conclusions du rapport, d'abord rangées en 17 paragraphes, sont ensuite condensées dans les deux résolutions suivantes :

a) Il y a avantage à adopter le livre unique divisé en trois degrés pour l'enseignement de la langue maternelle et des branches civiques à l'école primaire ;

b) Il est vivement à désirer que le III^e degré, destiné spécialement au cours supérieur, voie bientôt le jour ; c'est le vœu de la grande majorité de nos collaborateurs.

Le matin même de la réunion, a été distribuée dans les wagons et à l'Assemblée une brochure, signée de M. le prévôt Favre et de Mgr Savoy. Le procédé, jusqu'ici inusité, a produit quelque émotion.

Dans une série de courts chapitres, les vénérables auteurs de la brochure combattent vivement notre livre unique et surtout le livre du cours moyen, auquel ils reprochent de manquer de proportion, de n'être conforme ni à la loi ni au programme, de surcharger le programme, de manquer d'unité et d'harmonie, de manquer de gradation, de n'avoir pas fait ses preuves, d'allonger et de rendre plus difficile l'enseignement de la grammaire et des branches civiques, de scinder l'enseignement primaire au lieu de l'unifier, de changer le caractère de nos écoles en déplaçant leur base et leur centre, d'être en contradiction avec le programme officiel de nos écoles, et enfin d'avoir toujours été repoussé par la Commission des études.

M. l'abbé *Horner*, qui prend le premier la parole, exprime d'abord sa surprise du déballage de cette brochure, qu'il serait tenté d'appeler une manœuvre de la dernière heure. Il a pu à

peine la parcourir, mais il constate qu'on n'y répond pas aux arguments du rapporteur M. Plancherel. M. Horner ne suivra pas les signataires sur la question religieuse; cette question a été résolue par l'entente des deux autorités, et Mgr Deruaz a exprimé, dans une autre enceinte, toute sa satisfaction en déclarant avoir obtenu plus qu'il ne pouvait espérer. Cela doit nous suffire. M. Horner déplore de trouver d'un certain côté une opposition systématique à toute amélioration dans le domaine de l'instruction : soit qu'il s'agisse du matériel scolaire, soit qu'il s'agisse du livre unique.

La brochure blâme à tort la place faite à l'histoire naturelle dans le livre du second degré. La Commission du livre de lecture a tenu compte ainsi des occupations habituelles de nos populations, vouées à l'agriculture; les notions d'histoire naturelle sont destinées à servir de point de départ à un enseignement agricole. On reproche encore au livre du second degré, l'emploi des termes techniques; mais ces termes techniques se rapportent à des objets que l'on a toujours sous la main et dont il faut savoir dénommer les parties. Quant à la méthode du livre unique, sans doute elle n'a pas encore fait entièrement ses preuves chez nous, puisqu'elle n'y est qu'à ses débuts; mais tous les rapports des inspecteurs témoignent qu'elle constitue un progrès. Il est inexact de dire que cette méthode est inconnue dans les pays de langue française, car elle tend à devenir générale en Belgique, et, dans la Suisse romande, le Jura bernois, les cantons de Neuchâtel et de Vaud ont des manuels de lecture rédigés d'après la méthode du livre unique.

En terminant, M. Horner s'étonne de voir la position prise à cette réunion par Mgr Savoy, qui n'aurait aucun droit de participer aux délibérations d'une Société dont il est sorti avec ostentation. Cependant il le félicite d'être venu assister à la discussion.

Mgr Savoy se réfère au mémoire qu'il a fait publier d'accord avec M. le prévôt, et se borne à en lire l'introduction et la conclusion.

M. *Soussens*, rédacteur, ne s'explique pas les attaques contre le livre de lecture du cours moyen, de la part de ceux qui, comme membres de la Commission des études, l'ont examiné, fait modifier, et en définitive adopté à l'unanimité. Vrai est-il que la brochure confond continuellement deux questions tout à fait différentes, celle du livre de lecture, qui a été adopté, et celle de la méthode du livre unique qui est restée libre.

On reproche à cette dernière méthode d'être nouvelle et de n'avoir pas fait ses preuves. Elle est au contraire très ancienne; c'est celle dont s'est servi Lhomond pour l'enseignement du latin. Son *Epitome* et son *De Viris* combinent l'enseignement de l'histoire avec celui de la langue; ils font apprendre 4,500 mots et les principales formes de la phrase latine, ainsi que le style, cela sans aucun secours qu'une petite grammaire d'une cinquantaine de pages où ne se trouvent que les décli-

naisons, les conjugaisons et un petit nombre de règles élémentaires. On a conservé les deux livres de Lhomond et non sa méthode, ce qui fait qu'on n'en retire pas les mêmes fruits.

Le système de la multiplicité des manuels est moderne en France; il ne date que de ce siècle; partout ailleurs la méthode du livre unique s'est conservée. La Suisse allemande l'a gardée pour la langue, l'histoire, la géographie et l'enseignement moral; elle l'a reprise à l'Allemagne pour le calcul, avec les cahiers de Zæhringer. Dans la Suisse française, le Jura bernois, Neuchâtel et Vaud se servent comme Fribourg de manuels de lecture réunissant l'enseignement de la langue et des branches civiques. La méthode du livre unique n'est pas obligatoire dans les cantons romands, mais elle est généralement suivie. Chez nous, la réunion de Courtion a décidé qu'on réunirait dans un seul livre de lecture toutes les branches, sauf la religion et le calcul. On s'est conformé à cette décision.

M. *Perriard*, inspecteur, répond à la brochure par les observations très justes qu'on lit dans un opuscule de M. Bourqui, publié il y a plusieurs années. Le travail de M. Bourqui est une réfutation anticipée et complète des objections faites à l'introduction du livre de lecture.

M. Perriard fait ressortir les avantages que le livre unique offre aussi au point de vue économique. Il propose de scinder le livre du degré supérieur en deux volumes, dont l'un contiendrait les branches civiques et serait spécial aux écoles de garçons.

M. *Python*, conseiller d'Etat, rectifie à son tour quelques assertions de la brochure. La question du livre de lecture et des matières à y introduire a été tranchée en 1879, à l'assemblée de Courtion. M. Python se souvient de la joie de M. le chanoine Wicky, au retour de cette réunion : Nous aurons enfin, disait-il, des manuels faits pour nos écoles et adaptés à nos mœurs et à nos besoins.

Une certaine confusion paraît avoir toujours régné au sein de la Commission des études entre la question du livre de lecture et celle de la méthode. Quand M. Python est entré à la Direction de l'Instruction publique, le livre du degré moyen était en élaboration. La Commission des études a eu le manuscrit plusieurs fois en circulation, et y a fait introduire des changements. Puis, quand il s'est agi de savoir si on l'adopterait, on s'est trouvé deux contre deux. Le nouveau Directeur de l'Instruction publique n'a pas voulu trancher la question, et a laissé dormir le manuscrit, non point, comme on l'a écrit, qu'il eût besoin de toute une année pour réfléchir, mais parce qu'il attendait du temps qu'il fasse cesser les divergences. Mais les instituteurs réclamaient; on s'impatientait. La Commission des études dut être saisie de nouveau de la question, et fit introduire un certain nombre de modifications, après lesquelles le livre fut adopté à l'unanimité. La brochure dit

que la dernière revision ne fut pas soumise à la Commission des études; c'est vrai, mais c'est celle-ci qui en avait décidé ainsi. Du reste, les changements demandés n'avaient pas d'importance. Il y a un seul point où les décisions de la Commission n'ont pas été respectées, c'est quand on a mis : *degré moyen* sur le titre et la couverture; mais c'est l'éditeur qui, fort d'une convention antérieure, l'a exigé.

M. Python est profondément peiné chaque fois qu'il voit opposer la religion à des réformes qui doivent profiter au pays. Dégageons la question religieuse des questions de méthode. Monseigneur a réglé tout ce qui a trait à l'enseignement de l'histoire sainte, comme l'avait demandé, l'an dernier, le Directeur de l'Instruction publique. Il appartenait à l'Eglise de se prononcer sur tout ce qui se rapporte à cet enseignement, et nous ne sommes que le bras séculier. Une autre question a été tranchée en même temps que celle de l'histoire sainte, c'est celle du livre de lecture du degré supérieur. La publication de ce troisième degré est irrévocablement décidée; reste à savoir les matières qui y seront traitées, et la question vous est soumise.

M. le Directeur de l'Instruction publique dit ensuite quelques mots de l'article 27. Il y a des questions que l'on peut aborder dans le tête à tête du cabinet, mais qu'il faut se garder de porter sur la place publique et dans la presse. On nous attaque sur des terrains où des considérations d'ordre supérieur nous interdisent de nous défendre. Il n'en doit plus être ainsi : Agissons chacun dans notre sphère, évitons les défiances sans fondement et témoignons-nous une mutuelle confiance. Nous avons un corps enseignant animé de dispositions excellentes, et qui ne demande pas mieux que de faire son devoir. En terminant, M. Python se plaît à rendre hommage au personnel de nos écoles.

M. Progin, inspecteur scolaire, ne sortira pas de la question pédagogique. Le rapport contient certaines exagérations; il faut éviter de s'engouer pour les méthodes, jusqu'à croire qu'elles suffisent pour faire une bonne école. La méthode la meilleure ne peut rien sans un bon maître, et un bon maître tirera parti d'une méthode défectueuse. Depuis l'introduction du nouveau livre de lecture, les autres branches ont progressé, mais l'orthographe est en baisse.

Personnellement, M. Progin préfère les nouveaux manuels et désire la publication du degré supérieur. C'est un avantage d'avoir un livre de lecture spécialement fait pour nos écoles. Le livre du second degré contient des incorrections de style, par exemple, dans le premier morceau, et certains autres articles devront être revus et modifiés dans une nouvelle édition. Le degré supérieur ne devra pas dépasser 400 pages, si l'on veut que le maître puisse faire faire tous les exercices demandés sur chaque morceau.

En conclusion, M. Progin est favorable à la méthode du livre

unique ; mais elle demande du maître plus de travail et d'habileté que les autres méthodes. Elle est incompatible avec la routine.

M. *Gapany*, inspecteur scolaire, commence par remplir un devoir de reconnaissance envers des ecclésiastiques qui ont bien mérité du pays, M. le chanoine Wicky, qui fut un grand initiateur dans le domaine de l'instruction ; M. le chanoine Schorderet, qui a organisé la presse religieuse et populaire du canton de Fribourg au grand avantage de l'éducation nationale, M. l'abbé Horner enfin, qui, par un travail persévérant est devenu un des maîtres de la science pédagogique. En élaborant le livre de lecture, M. Horner a rendu un grand service au pays. Le livre du premier degré a fait sa trouée dans la Suisse allemande, en Italie et même en Amérique ; le livre du second degré est aussi une œuvre très remarquable, malgré quelques imperfections : la partie de l'histoire naturelle est trop difficile, et l'appendice grammatical gagnerait à être un peu plus étendu.

M. *Opfner*, directeur de l'Ecole normale du Valais, trouve que le rapport de M. Plancherel exagère beaucoup les avantages du livre unique. Comment peut-on dire qu'il simplifie le programme, quand celui-ci est fixé par l'examen fédéral des recrues ; il fallait dire : nous simplifierons et nous réunirons les manuels. Il n'est pas plus exact de dire que le livre unique a la vertu de développer l'intelligence et l'esprit d'observation ; c'est un résultat qui peut être obtenu avec n'importe quel bon livre de lecture. On a tort de donner le coup de pied à tout ce qui s'est fait jusqu'ici. M. Opfner est convaincu qu'un appendice grammatical d'une quarantaine de pages sera tout à fait insuffisant pour le livre du degré supérieur. Dans les bonnes écoles, par exemple, dans celles des villes, le maître, s'il ne veut pas mettre une grammaire aux mains des élèves, sera forcé de faire des adjonctions à l'appendice en dictant les règles qui ne s'y trouvent pas. M. Opfner est aussi persuadé qu'au moyen d'un livre de dictées bien graduées, le maître obtiendra de meilleurs résultats qu'au moyen de dictées calquées sur le texte du livre de lecture.

M. l'abbé *Horner* prend la parole pour répondre à quelques-unes des critiques formulées. C'est M. Hamon¹, un écrivain distingué, qui est l'auteur du morceau dont le style a été critiqué par M. l'inspecteur Progin. On a également prétendu signaler des incorrections dans un autre morceau dû à la plume de Louis Veillot. Sans doute, le livre du degré moyen n'est pas parfait, et on n'en fera jamais qui échappe à toute critique. Quant à l'enseignement grammatical, il ne doit pas être donné au moyen de l'appendice, qui n'est qu'un *memento* ;

¹ Ce morceau, auquel on peut reprocher une surabondance de *qui* et de *que*, mais non des incorrections, a été emprunté à un auteur très estimé, E. Dupuis.

le maître doit enseigner la grammaire au tableau, en tirant la règle des exemples pris sur le texte du livre de lecture.

M. Horner termine en remerciant M. Opfner de ses conseils ; mais plusieurs indiquent une connaissance insuffisante de nos livres de lecture, à part celui du degré inférieur, que M. le Directeur de l'Ecole normale de Sion a bien voulu introduire en Valais.

M. *Perriard*, inspecteur scolaire, répond à M. Progin, qui lui avait reproché d'avoir recommandé la grammaire de Larive et Fleury. Depuis lors, ce manuel a été modifié, et on lui a donné des tendances que n'avaient pas les premières éditions.

M. Perriard croit répondre aux vœux de la généralité du corps enseignant en demandant, comme complément du livre de lecture, un guide du maître pour l'enseignement de la langue, et un recueil d'exercices pratiques faits sur le livre de lecture.

M. *Oberson*, maître d'école régionale, n'admet pas qu'on puisse apprendre la langue française sans un manuel de grammaire et sans l'analyse grammaticale. Il admet pleinement la méthode du livre unique, à cause des simplifications qu'elle apporte. Il faut simplifier autant que possible.

M. *Toffel*, instituteur, croit que, pour tirer tout le profit du livre de lecture, il faudrait que le maître n'ait qu'un cours. Avec les nouveaux manuels, on ne pourra plus réunir les cours moyen et supérieur, comme on le faisait jusqu'ici pour l'enseignement de certaines branches. Il y aura de réelles difficultés pour l'élaboration de l'ordre du jour, qu'on ne surmontera qu'en autorisant la division des élèves d'une école en deux cours.

Le Frère *Olbert* parle d'une expérience faite dans les écoles de son Ordre, avec un manuel qui se rapprochait du livre unique. On a immédiatement constaté une baisse dans la connaissance de l'orthographe, et on est revenu à l'ancienne méthode.

M. *Crausaz*. Les rapports sont rarement impartiaux, et il est possible que M. Plancherel ait quelque peu exagéré quelques avantages de la méthode unique. Cependant, il maintient, contre M. Opfner, que cette méthode est de toutes celles qui développe le mieux l'esprit d'observation et favorise le mieux le goût des études sérieuses.

M. le doyen *Tschopp* est un des promoteurs de la décision prise à Courtion. Il faut au canton de Fribourg un manuel de lecture où se retrouvent ses tendances religieuses, sociales et patriotiques. Nous devrions imiter les ressortissants d'autres cantons dans leur fierté nationale ; nos jeunes gens, une fois dehors, semblent rougir d'être Fribourgeois. C'est un travers dont il faut les corriger, leur faisant apprendre les traits honorables de notre histoire cantonale. M. Tschopp n'a pas trouvé le livre unique suffisant dans les écoles de la Singine, et il y a réintroduit une grammaire et un manuel d'histoire. Mais il reste partisan du livre de lecture, tel qu'il est élaboré pour les écoles françaises du canton de Fribourg.

M. *Schaller*, ancien Directeur de l'Instruction publique, rappelle dans quelles circonstances a été prise la décision de l'assemblée de Courtion. Nous étions tributaires de l'étranger pour la plupart de nos livres d'école, qui ne répondaient pas à nos mœurs. C'est pour remédier à ce grand mal, que l'on décida la publication d'un livre de lecture en trois degrés, contenant la plupart des matières du programme scolaire. Quand on s'occupa de la publication du livre du degré inférieur, la maison Benziger nous fit des propositions extrêmement avantageuses, mais à la condition qu'on lui garantirait la publication des deux autres degrés. M. Schaller se félicite des résultats obtenus dans cette négociation, malgré les critiques qui se sont produites depuis lors. L'assemblée de Courtion ne se prononcera pas sur la méthode du livre unique, et M. Schaller estime qu'on ne doit pas l'imposer avant que le livre de lecture ne soit terminé.

M. l'inspecteur *Progin* ne peut admettre les objections de M. l'instituteur Toffel, en ce qui concerne la division de l'école en trois degrés. Il pourrait citer une école de filles, où on avait un très bon cours supérieur formé avec le seul manuel du livre inférieur. C'est au maître à savoir tirer parti du livre de lecture. M. Progin se plaint que les maîtres qui font usage du livre de lecture, négligent trop l'analyse grammaticale.

M. le doyen *Tschopp* reprend la parole pour faire ressortir que le maître ne doit pas se croire obligé de faire étudier par les élèves absolument tous les morceaux du livre de lecture. Il en est qu'il peut omettre suivant le temps dont il dispose et d'autres circonstances.

M. l'abbé *Horner* partage l'avis de M. le professeur Oberson et de M. l'inspecteur Progin sur la nécessité de l'analyse grammaticale. Si on néglige cette partie de l'enseignement de la langue, ce n'est la faute ni du manuel, ni de la méthode. De très nombreux exercices d'analyse sont indiqués à la suite des morceaux dans le livre du degré moyen.

La discussion est déclarée close, vu l'heure avancée, et M. le président de l'assemblée déclare qu'il n'y a pas lieu à une votation. La discussion de la seconde question, soit de l'influence que l'instituteur peut et doit exercer en dehors de l'école, est renvoyée à la réunion de l'année prochaine.

Alors s'ouvre la rubrique des propositions diverses.

M. l'inspecteur *Gapany* en fait deux : il faudrait ouvrir une souscription dans le but de doter d'un drapeau la Société fribourgeoise d'éducation ; il faudrait aussi rendre obligatoire la participation des membres actifs aux réunions annuelles. — M. le conseiller d'Etat *Python* ne croit pas que ces deux propositions puissent être adoptées dans cette forme, et propose de les renvoyer au Comité pour études. — Adopté.

M. le doyen *Tschopp* voudrait que les jeunes gens, même après l'émancipation de l'école, fussent astreints à suivre le

catéchisme, ainsi que cela se pratique dans la Suisse allemande. On astreint bien les jeunes gens au cours de perfectionnement. — M. l'abbé *Horner* répond que la question échappe à la compétence de cette assemblée; elle est du ressort de l'autorité religieuse. Si elle donnait suite à l'idée de M. Tschopp, le clergé pourrait compter sur le concours du corps enseignant.

M. *Horner* demande des collaborateurs pour dresser la carte en grand relief du canton de Fribourg. 15 instituteurs se sont annoncés, mais ce n'est pas assez, il en faudrait 45. Le travail est délicat et demande du soin. Si le nombre nécessaire de collaborateurs était obtenu, on commencerait par les réunir à Fribourg pour leur donner les directions nécessaires. Ils n'auraient pas de dépenses, mais ne seraient pas rétribués. On est prié d'envoyer les adhésions à M. Genoud, directeur du Musée scolaire, à Fribourg. — M. l'inspecteur *Progin* est persuadé que, s'il n'y a pas de frais à supporter, on n'aura pas fait inutilement appel au dévouement du corps enseignant.

M. *Oberson*, maître d'école régionale, exprime le vœu que les débats scolaires ne soient plus portés dans les journaux politiques.

Sur ce, la séance est levée.

En entrant dans la salle, les membres actifs de la Société, ont émis, au scrutin secret, leur vote par district pour le renouvellement du Comité. M. Demierre, président, a décliné toute réélection. Voici le résultat du dépouillement.

Sarine : MM. Villard, instituteur à Fribourg; Mossu, professeur, à Treyvaux; Tanner, directeur, à Hauterive.

Gruyère : MM. Progin, inspecteur scolaire, à Bulle; Schuwey, directeur de l'Ecole secondaire de Bulle. (Ce dernier désigné par l'assemblée à la place d'un autre candidat qui avait obtenu des voix, mais qui, ne faisant pas partie de la Société, n'était pas éligible.)

Lac : M. Perriard, inspecteur scolaire.

Glâne : MM. Crausaz, inspecteur scolaire, et Vollery, instituteur, à Romont.

Broye : MM. Gapany, inspecteur, à Montet, et Miedinger, instituteur, à Estavayer.

Veveyse : M. Villard, inspecteur scolaire.

Singine : M. Tschopp, inspecteur scolaire, est désigné par l'assemblée, les instituteurs de ce district n'étant pas venus à la réunion.

L'excellent banquet qui suivit la séance fut plein d'entrain et de gaieté.

M. le Président porta le toast à Notre Saint-Père le Pape et à notre vénéré Evêque, Mgr Deruaz; M. Plancherel à notre patrie, etc. etc. La *Liberté* nous a donné le texte de ces discours dont plusieurs sont vraiment remarquables. Nous regrettons que le défaut de place ne nous permette de reproduire aucun de ces discours. La fanfare d'Estavayer et de nombreuses

Sociétés de chant alternaient avec les orateurs. Une charmante promenade sur le lac vint terminer heureusement cette belle et féconde journée.

L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE

Par le Frère ALEXIS

(Suite et fin.)

CHAP. V. **Application de la méthode à la géographie locale.**
Dans la deuxième section de la méthodologie, nous appliquons à la géographie locale les principes étudiés précédemment.

Les exercices de géographie locale et de topographie nous paraissent de la plus haute importance ; car c'est par eux qu'on arrive le plus sûrement à la compréhension de la géographie générale : la localité est un petit monde et lorsqu'on le connaît bien, on est plus propre à se faire une idée juste du monde entier. « L'écolier, dit Karl Ritter, doit être orienté avant tout dans le lieu où il demeure, et apprendre à connaître son pays sous toutes ses faces. »

En effet, il n'y a pas de localité qui ne présente, sous une échelle plus ou moins grande, l'exemple, le type, l'idée d'un certain nombre d'accidents qui se rapportent à la nomenclature géographique, tels que montagnes, monticules, plaines, vallées, eaux dormantes ou courantes, champs cultivés, forêts, carrières, etc., et où il n'y ait des habitations, des hommes réunis en société, des administrateurs, des commerçants, etc.

L'enfant voit tout cela, mais il voit la plupart du temps *sans observer*, sans réfléchir, sans classer, sans nommer même ce qu'il voit. Il appartient au maître d'attirer son attention sur toutes ces choses, de lui en faire remarquer les ressemblances et les différences, de lui apprendre à les classer méthodiquement, par catégories de même nature, à les désigner par leurs noms propres ; de lui expliquer les causes et les conséquences des faits qui se passent sous ses yeux ; en un mot, d'exercer ainsi à la fois sa mémoire qui retient les noms, son imagination qui saisit les formes, les images, et son jugement qui s'empare des causes et des effets.

C'est pourquoi nous indiquons une série d'exercices de géographie locale applicables dans toute école. On examine successivement :

Exercice 1^{er}. La disposition des murs de la classe, dont on trace ensuite le plan au tableau noir et sur papier.

Exercice 2^o. Le mobilier de la classe, que l'on figure sommairement sur le plan préparé.